

PARLEMENT  
-----

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \*Travail\* Progrès  
-----

Loi n° 2 - 2019 du 7 février 2019  
autorisant la ratification de l'accord portant création de la zone  
de libre-échange continentale africaine

*L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE ;  
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :*

**Article premier :** Est autorisée la ratification de l'accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine, dont le texte est annexé à la présente loi.

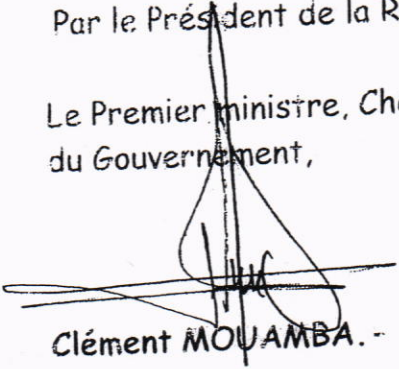
**Article 2 :** La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville le 7 février 2019

  
Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

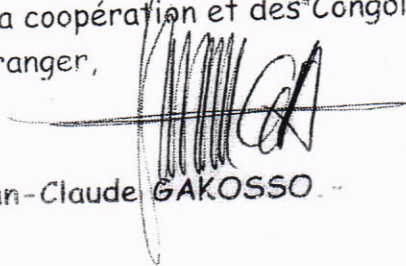
Le Premier ministre, Chef  
du Gouvernement,

  
Clément MOUAMBA.-

Le ministre d'Etat, ministre du  
commerce, des approvisionnements et  
de la consommation,

  
Alphonse Claude NSILOU.-

Le ministre des affaires étrangères,  
de la coopération et des Congolais de  
l'étranger,

  
Jean-Claude GAKOSSO.-



**ACCORD PORTANT CRÉATION  
DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE  
AFRICAINNE**